

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12034**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit des affaires, spécialité Conseil en gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Strasbourg

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université de Strasbourg

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé de ce Master est un professionnel spécialisé en conseil et gestion de patrimoine privé et qui intervient dans la gestion de patrimoine individuel ou familial, incluant le patrimoine d'entreprise. Ce rôle peut être décisionnel ou consultatif, selon l'entente de services professionnels.

- maîtrise des aspects internationaux (conflits de lois) et européens (libre circulation des capitaux, liberté d'établissement et libre prestation de service) de la gestion de patrimoine tant du point de vue du gestionnaire que de celui du client.
- maîtrise de la méthodologie de la recherche, de l'exposé juridique et du travail en équipe de recherche, l'expression écrite et orale, l'analyse des textes juridiques.
- compétences générales dans le domaine du droit financier et de la banque. Il sait négocier et rédiger des contrats, gérer un contentieux.
- maîtrise de la fiscalité des affaires, du droit des sociétés, des techniques contractuelles et sociales et les grands principes comptables et d'analyse financière, de la gestion des interactions entre ces ensembles,
- maîtrise des méthodes de la recherche juridique,
- maîtrise des instruments documentaires,
- capacité à exposer par écrit ou oralement une réflexion, un raisonnement juridique, un travail de recherche,
- capacité à appliquer ses connaissances à la résolution de problèmes pratiques et de problèmes nouveaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Banques, cabinets d'avocats spécialisés en droit des affaires

- conseiller en gestion de patrimoine
- responsable de service juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette spécialisation se fait en une année pour un total de 60 ECTS.

Semestre 3 (30 ECTS)

UE 1 Le cadre professionnel de la gestion de patrimoine (9 ECTS)

> statuts et obligations du gestionnaire de patrimoine (27h)

> mathématiques financières (18h)

> préparation à l'insertion professionnelle

(4h)

UE 2 Le cadre juridique et fiscal de la gestion de patrimoine (12 ECTS)

> situation matrimoniale et gestion de patrimoine (24h)

> gestion de patrimoine et protection des personnes vulnérables (6h)

> démembrement de propriété et indivision

(12h)

> la transmission de patrimoine privé

(22h)

> la fiscalité des particuliers (24h)

> la société, technique de gestion de patrimoine (12h)

UE 3 Langue (3 ECTS)

Un choix parmi :

> terminologie juridique anglaise (12h)

> terminologie juridique allemande

(12h)

UE 4 La dimension internationale de la gestion de patrimoine (6 ECTS)

- > aspects internationaux de la gestion de patrimoine (18h)
- > gestion de patrimoine et fiscalité européenne/internationale (18h)
- Semestre 4 (30 ECTS)
- UE 1 Stratégies patrimoniales (15 ECTS)
- > Les placements
- > Les placements financiers (48h)
- > Les assurances (34h)
- > Les placements immobiliers (12h)
- > La gestion et la transmission du patrimoine professionnel (22h)
- > Stratégie patrimoniale et optimisation fiscale : (26h)
- > La méthodologie de l'approche globale (cas de synthèse) : (33 h)
- UE 2 Stage (15 ECTS)
- Durée : 6 mois

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Décret du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Master : Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer les diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) :

<http://www.unistra.fr/index.php?id=102>

<http://www.unistra.fr/index.php?id=159>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr>

Site de la composante : www-faculte-droit.u-strasbg.fr

Lieu(x) de certification :

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion (Boussole p. VI, 54)

1 place d'Athènes - BP 66

67045 Strasbourg Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

F-67081 Strasbourg cedex

Historique de la certification :